

**Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2019**

Présents : Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Valérie COSTECALDE - Sébastien DUFIX - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET - Christian PUECH - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO

Excusés : Irma CARNUS (pouvoir à Gérard LEMAIRE) - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES (pouvoir à Robert SOULERY) - Hélène CONSTANS - Michel DELMAS - René MARCILLAC - Sébastien PARAYRE - Hélène RAPIN (pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) - André TORBIERO (pouvoir à Aurélie TIEULIE) -

Absents : Christophe ARGENTIER - Pascal DEBRABANT - Florence GRIFFOUL - Annick RAYNAUD - Sébastien ROUS -

Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2019

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2019 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque ayant été formulée, le conseil municipal valide ce compte rendu.

Vote à l'unanimité

1 - Délibération portant modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus

A la demande de la Trésorerie, il convient de revoir la délibération fixant les indemnités de fonction des élus. En effet, la délibération prise en 2016 fait référence à un indice qui depuis a été revalorisé.

Pour cela il convient de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer, à compter du 1^{er} mars 2019 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- *Maire : taux égal à 30.50% de l'indice brut de référence 1015*
- *1^{er} et 2^{ème} adjoints (maires délégués) : taux égal à 17 % de l'indice brut de référence 1015*
- *Adjoints : taux maximal soit 16.5 % de l'indice brut de référence 1015*

Vote à l'unanimité

2 - Vote des comptes administratifs pour les budgets Mairie Eau Lotissement et Assainissement 2018

Sous la présidence de Monsieur Paul REDON, adjoint chargé de la commission des finances, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2018 pour le budget général, les budgets eau, assainissement et lotissement qui s'établissent comme indiqué sur le tableau en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les comptes administratifs 2018 tel que présentés.

Vote à l'unanimité

3 - approbation des comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à

l'ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour les budgets commune, assainissement, eau et lotissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

4 - Affectation des résultats 2018

Compte tenu des résultats 2018, Monsieur le Maire propose d'affecter, comme suit :

- budget principal : affectation de 305 715.14 €, au compte recettes d'investissement 1068, correspondant au besoin en financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser. Le solde sera repris en recettes de fonctionnement
- Budget eau assainissement : L'excédent de fonctionnement sera repris en recettes de fonctionnement 2019

Vote à l'unanimité

5 - Vote des subventions 2019

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2019.

- Association des Parents d'Elèves des écoles de Cruéjols et Palmas : 800 €
- Ecole de Quilles : 150 €
- Sport Quilles de Palmas : 500 €

Vote à l'unanimité

6 – Aménagement des locaux de la Mairie de Palmas : délibération pour valider le projet, le plan de financement et solliciter les subventions (Etat Région Département)

Monsieur le Maire délégué présente le dossier d'esquisse du projet d'aménagement intérieur et duparvis de la Mairie de Palmas. Il précise que ce projet dans sa globalité s'élève à 334 356 € HT soit 401 227 € TTC

Travaux 303 960 € HT Maîtrise d'œuvre 30 396 € HT.

Les travaux se déclinent comme suit :

- Restructuration complète des espaces, démolition de l'existant
- Mise aux normes énergétiques de l'ensemble (isolation mur, plafond, menuiserie)
- Mise en place d'un chauffage économe en énergie
- Création éventuelle d'ouverture ou restructuration des accès
- Réaménagement intérieur du rez de chaussé
- Réaménagement extérieur

Il présente le plan de financement de cette opération comme suit :

- Montant des travaux HT	303 960.00 €
- Montant MOE	30396.00€
- Montant total HT	334 356.00 €
- Montant TTC	401 227.20 €
- Subvention Etat (DETR 30 %)	100 306.80 €
- Subvention Département 25 %	85 589.00 €
- Subvention Région 20 %	66 871.20 €
- Autofinancement	150 460.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de mettre en œuvre ce projet de rénovation en plusieurs phases : phase 1 restructuration des locaux du secrétariat de mairie et phase 2 abords et aménagement de l'ancienne école
- Valide le plan de financement tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les dites aides auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Vote à l'unanimité

7 - Aménagement de la RD 245 en traverse du village de Cruéjols : délibération pour valider le projet, le plan de financement et solliciter les subventions (Etat Région Département)

Monsieur le Maire présente le programme de travaux, élaboré en collaboration avec les services du Département pour l'aménagement la RD 245 en traverse du bourg de Cruéjols. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la phase 1 du programme Cœur de Village.

Les aménagements globaux comprennent : une zone de parking, les abords dans la partie urbanisée, une zone de croisement, aménagement du virage sous l'EHPAD, un cheminement piéton.

Dans une première phase, uniquement les abords liés au programme RD 245 en traverse seront traités.

La Maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Département pour les aménagements situés dans la zone bâtie du bourg (de l'accès à l'EHPAD à la rue de la Fontaine).

Le Montant des travaux s'élève à 97 4445 € HT.

Il présente le plan de financement ci-après

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| - Montant des travaux HT | 97 445.00 € |
| - Subvention Etat (DETR 20 %) | 19489.00 € |
| - Subvention Département 25 % | 24361.25 € |
| - Subvention Région 25 % | 24361.25 € |
| - Autofinancement | 29 233.50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de mettre en œuvre ce projet de rénovation
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les dites subventions

Vote à l'unanimité

8 - Construction de deux maisons à Palmas : délibération pour valider le choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis un terrain à Palmas en vue de la construction de 2 maisons jumelées. Pour cela, 3 architectes ont été consultés afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il présente l'analyse de la consultation.

Les montants des offres sont les suivants :

Audrey LUCHE	Taux de rémunération	8.5 %	soit 17 000 €
Marie NEDELEC	Taux de rémunération	8 %	soit 16 000 €
Frédérique BAGES BUREAU	Taux de rémunération	10.5 %	soit 21 000 €

Il présente l'examen des offres classées suivant la valeur technique (60%) et le prix (40%).

Après analyse des offres, Madame Audrey LUCHE répond totalement au cahier des charges et obtient le plus de points.

Il propose donc de retenir le Cabinet Audrey LUCHE, en collaboration avec le bureau d'études ECM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de confier l'étude de faisabilité au Cabinet d'architecture Audrey LUCHE pour un montant de 17 000 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

9 - Délibération pour créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17 h 30)

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet, afin de recruter un agent pour assurer les fonctions de secrétaire à la mairie déléguée de Palmas. Il rappelle que l'attachée territoriale titulaire, bénéficie d'une disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 30/01/2022.

Il précise qu'actuellement, ce poste est pourvu par un agent contractuel. Cet agent, titulaire de la Mairie de Sévérac d'Aveyron, bénéficie actuellement d'une disponibilité pour convenances personnelles dans sa collectivité d'origine.

Compte tenu d'un recrutement possible par mutation de l'agent contractuel, il propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 17 h 30 hebdomadaire, à compter du 1^{er} juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint administratif titulaire, à temps non complet (17 h 30) à compter du 1^{er} juin 2019.
- demande à Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des emplois de la commune
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6411 du budget communal

Vote à l'unanimité

10 - Délibération pour modifier le lieu de tenue des séances du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de délibérer en vue de modifier le lieu de tenue des séances du conseil municipal de la commune nouvelle. Actuellement et compte tenu du nombre de conseillers municipaux (32), les réunions sont organisés dans la salle des fêtes de Palmas. Or, celle-ci n'est pas équipée en matériel informatique et de projection. De plus, le cadre (disposition, acoustique...) n'est pas adapté à la tenue de réunions.

Il précise que sur le site de Coussergues, la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac dispose d'une salle de réunion conviviale, parfaitement équipée, adaptée au nombre de participants. Celle-ci peut être mise à disposition de la commune pour la tenue des séances du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'organiser les séances du Conseil Municipal dans les locaux de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac situé dans le bourg de Coussergues.

Ce choix répond au principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires prévues par l'article L2121-7 du CGCT.

Vote à l'unanimité

11 - Signature d'un bail emphytéotique au profit de la commune du local « salle paroissiale » à Cruéjols : délibération pour transférer le dossier à la Commune Nouvelle

Monsieur le Maire reprend la délibération prise par la commune de Cruéjols en date du 22 juin 2015, autorisant Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique au profit de la commune, portant sur le local «salle paroissiale», sise section A n°864 appartenant au Diocèse.

Il précise que suite au passage en Commune Nouvelle, il convient de transférer ce dossier à la commune de Palmas d'Aveyron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte cette proposition
- Accepte de prendre en charge les frais de notaire et géomètre relatif à la signature du bail.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique, à titre gratuit, pour ce bâtiment.

Vote à l'unanimité

12 - Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie

Le SMAEP Montbazens Rignac organise un groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendies. Ce groupement a pour objet la passation de marchés de service. Le syndicat sera

désigné comme coordonnateur. Ce point avait été évoqué lors d'une précédente réunion avec un avis favorable du Conseil Municipal.

Monsieur Christian PUECH évoque la maintenance des bornes de Palmas qui sont semble-t-il entretenues par le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron. En tant que délégué auprès de ce syndicat, il abordera le sujet lors de la prochaine réunion.

13 – Vente de portes de placards

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la rénovation du logement T4 dans l'ancien presbytère de Cruéjols, la commune a la possibilité de vendre des portes de placard en bois.

Il propose de fixer le prix à 100 € par porte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide cette proposition
- fixe le prix à 100 € par porte de placard
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ces ventes.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- Entretien des stations d'épuration : Monsieur PEYRAC et Monsieur LEMAIRE précisent que le contrat établi avec SUEZ va être revu. L'entretien des espaces verts autour des stations d'épuration sera assuré par les agents techniques communaux
- Demande de balayage des rues de Palmas suite aux travaux : Monsieur Soulery contactera l'entreprise CONTE

Fin de séance à 23 h 00